

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 5 octobre 2023, à 15h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le pro-maire, monsieur Alexandre Lafleur, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : Maryse Gougeon

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Isabelle Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Offre de services – Réparations du garage municipal de la mairie**
- 4. Autorisation signature – Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence**
- 5. Parole au public**
- 6. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Pro-Maire, Alexandre Lafleur, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 15h01 devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-226

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- OFFRE DE SERVICES – RÉPARATIONS DU GARAGE MUNICIPAL DE LA MAIRIE

2023-10-227

Offre de services – Réparations du garage municipal de la mairie

ATTENDU QUE le toit du garage de la mairie, doit être réisolé et réparé suite à des infiltrations d'eau;

ATTENDU QUE selon les recommandations de l'inspecteur en bâtiment de la MRC de Papineau, nous devons modifier l'ouverture des

2 portes du garage municipal pour se conformer aux exigences des bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE la bordure de la porte de garage est en très mauvais état, il est suggéré de réparer celle-ci en remplaçant le bois par de l'aluminium;

ATTENDU la soumission reçue de *Construction Matthew Lamouche Inc.* pour les travaux ci-haut mentionnés au montant de 12 300.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de service pour un montant de 14 141.93 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61092-000 et financé par le surplus affecté à cette fin – Amélioration des bâtiments (#59-13220-000)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

5- PAROLE AU PUBLIC

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-10-228

Levée de la séance

Il est proposé par Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 15h03

Alexandre Lafleur, Pro-Maire

Isabelle Blais, Directrice générale adjointe

Je soussigné, Alexandre Lafleur, pro-maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.